

06/05/2026



APPEL A CANDIDATURE
CONTROLEUR DE SECURITE (H/F)
DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane lance un appel à candidature pour le recrutement d'un **Contrôleur de Sécurité H/F en contrat à durée indéterminée (CDI)**. Ce poste est à pourvoir à la Direction des Risques Professionnels à Cayenne.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et copie des diplômes) à l'attention de Monsieur le Directeur Général de la CGSS de la Guyane en candidatant sur le lien suivant : <https://www.lasecurecrute.fr/offre-emploi/controleur-de-securite-h-f---cgss-guyane/guyane/1069068> .

Missions :

Placé sous l'autorité de la Directrice de la Prévention des Risques Professionnels, le Contrôleur de sécurité contribue au déploiement de la prévention des risques professionnels dans les entreprises par la mise en œuvre d'actions ayant pour objectif :

- de réduire le nombre et la gravité des accidents de travail et des maladies professionnelles,
- et d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Activités principales :

- ✚ Réaliser des actions de conseil, de contrôle, d'assistance technique dans le domaine de la prévention des risques professionnels, auprès des entreprises de l'industrie, du commerce et des services,
- ✚ Intervenir sur les lieux de travail pour apprécier le niveau de maîtrise des risques professionnels (réalisation d'un diagnostic, concevoir des plans d'action),
- ✚ Préconiser des mesures de prévention et contrôler leur mise en œuvre,
- ✚ Réaliser des enquêtes suite à un accident du travail,
- ✚ Instruire et mettre en œuvre les procédures d'incitations financières,
- ✚ Assurer le suivi et la traçabilité des actions pour pouvoir ensuite en mesurer l'efficacité et l'efficience,
- ✚ Développer une expertise collective par l'élaboration de dispositifs de référence à partager,
- ✚ Apporter, tant en interne qu'en externe, des conseils et des réponses relatifs aux problèmes de prévention posés dans le milieu professionnel,
- ✚ Représenter l'institution en tant qu'expert auprès des partenaires/interlocuteurs internes (Comités Techniques Régionaux...) et externes (ARACT, maîtres d'ouvrage, administration...),
- ✚ Établir des documents et formaliser des rapports,
- ✚ Contribuer à la mise en œuvre des actions de formation externes de la Direction des Risques Professionnels,



Mener des actions de communication et d'information sur les risques professionnels.

Conditions d'accès :

- Être titulaire, a minima, d'un BAC+2 (BTS ou DUT), en lien avec des activités industrielles ou de services,
- Bonne connaissance du milieu de l'entreprise acquise au cours d'une expérience professionnelle significative de pratique technique, de cinq ans à minima,
- Permis de conduire B exigé.

Compétences spécifiques appréciées :

- Des compétences en ergonomie ou en psychologie du travail seront privilégiés afin de venir compléter les compétences de l'équipe,
- Une expérience en formation de publics adultes constituera un atout supplémentaire, ainsi que d'avoir occupé un poste à responsabilité.

Profil :

Autonome dans la gestion de votre activité, dynamique, méthodique et organisé, vous possédez un bon esprit d'équipe qui traduit votre goût des relations humaines et votre sens de l'adaptation à vos interlocuteurs et partenaires. Vous détenez les connaissances techniques attendues pour exercer cette mission d'expertise et de conseil.

Vous disposez de bonnes qualités rédactionnelles, pour rédiger des rapports et des courriers aux entreprises.

Vos qualités relationnelles sont avérées et vous êtes à l'aise dans la prise de parole en public, avec une capacité à véhiculer des messages, positifs et/ou négatifs, tout en utilisant un langage et une attitude adaptés à la situation et à l'interlocuteur.

Vous êtes force de proposition et d'initiative et vous vous donnez les moyens pour atteindre vos objectifs et les objectifs du service.

Vous rendez compte de votre activité et avez un regard critique pour dégager des pistes d'amélioration.

Votre implication dans cette fonction contribue à l'image positive et professionnelle de l'organisme. Vos pratiques professionnelles sont conformes aux valeurs de l'institution (principe de déontologie, règles de confidentialité et de sécurité).

Poste à pourvoir au **niveau 7** de la classification du personnel administratif de la Convention collective nationale de travail du personnel des organismes de Sécurité Sociale.

Coefficient de qualification : **380**

Estimation des salaires correspondant à ce niveau :

Salaire annuel brut : 56 000€

Salaire brut mensuel : 4 000€



Salaire net mensuel : 3 200€

Conditions particulières :

La titularisation de l'agent retenu est conditionnée par un stage probatoire de 6 mois.

L'exercice de la fonction de contrôleur de sécurité requiert impérativement l'obtention d'un agrément national délivré par un jury national.

L'agent recruté sera inscrit à la formation nationale de Contrôleur de sécurité dispensée en alternance par l'INRS et l'EN3S.

Un détachement temporaire, le temps de la formation, pris en charge par la CGSS, est à prévoir dans l'Hexagone pour les périodes :

- de septembre à décembre 2026 : la réussite aux épreuves de décembre 2026 permettront au candidat de continuer la formation et donne le droit à l'obtention d'un agrément provisoire.
- de janvier à juin 2027 : la réussite aux épreuves de cette deuxième partie de formation donne lieu à l'agrément définitif et à la titularisation de l'agent.

Pendant la formation à l'Hexagone, l'agent sera intégré dans une Carsat du réseau. Cette intégration permet de bénéficier de l'accompagnement organisé par cette Carsat à ses contrôleurs en agrément, ceci dans le but de maximiser les chances de réussite. En coordination avec cette dernière, un accompagnement et tutorat est réalisé en parallèle par la DRP de la CGSS.

En cas d'avis favorable de la Commission d'agrément provisoire l'agent prêtera serment devant le Tribunal judiciaire et sera titularisé sur la fonction de Contrôleur de sécurité.

En cas d'avis défavorable de la Commission d'agrément provisoire, il sera mis fin au contrat dans les conditions de droit commun.

- si le candidat a été recruté en interne : il sera replacé dans son précédent emploi avec son niveau initial,
- si le candidat a été recruté en externe : il sera mis fin à son contrat dans le respect des dispositions légales et conventionnelles.

L'ensemble des frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront pris en charge par la CGSS pendant la formation.

Le candidat retenu devra se conformer aux exigences de la Politique de Sécurité du Système d'Information de l'organisme.



Lieu de travail : Cayenne

Des déplacements sur l'ensemble des communes du département sont à prévoir.

Date limite de dépôt des candidatures : **Lundi 18 Mai 2026**

Date de prise de poste : **Mercredi 1^{er} Juillet 2026**

Les candidats pré sélectionnés passeront des épreuves écrites et un entretien devant un jury au siège de la CGSS à Cayenne ou en visioconférence **entre le 01/06/2026 et le 19/06/2026**.

Vous pouvez contacter :

- **Mme Ana LASHERAS OSTA - Directrice de la Prévention des Risques Professionnels - 0694 93 46 98**
- **M. Yoland GOVINDIN - Contrôleur de Sécurité - 0694 20 38 54**